

# Règlement interne aux Stages et Formations

Ce règlement, adopté lors de l'Assemblée Générale du Comité du 18 octobre 1991 à Fontenay le Comte sur proposition de la commission enseignement du Comité de Vendée , a pour but :

- **d'éviter les problèmes de discipline**
- **de responsabiliser les Présidents de clubs face à la motivation de leurs stagiaires**

Il est mis en place pour assurer une plus grande sécurité des stagiaires ainsi que pour mieux crédibiliser les formations et stages du Comité Départemental de Gymnastique de Vendée.

L'inscription aux stages de formation se fait par l'intermédiaire des Présidents de clubs, aux dates fixées par le Comité Départemental et sont prises en compte par celui-ci après réception des documents demandés.

## ASSIDUITE

La participation à l'ensemble des unités de formation est obligatoire pour se présenter aux examens.

Les dérogations pour raisons majeures et motivées par écrit seront examinées par le responsable de la formation et le Président du Comité Départemental.

Les stagiaires faisant preuve de peu de motivation et d'intéressement à la formation pourront se voir refuser le droit de passage de l'examen.

Les intervenants se réservent le droit de contrôler et d'évaluer les retombées de leur formation après chaque intervention.

Les stagiaires perturbant les cours seront renvoyés dans leurs familles.

## DISCIPLINE GENERALE

Les stages ayant parfois lieu en internat, une **autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs**. Ces derniers ne peuvent quitter le stage sans autorisation du responsable du stage (de jour comme de nuit). S'ils dérogent à cette règle impérative, ils seront renvoyés dans leurs familles et leur club supportera la totalité des frais occasionnés (coût réel du stage et du transport)

L'introduction dans le groupe, de personnes étrangères à celui-ci, par des stagiaires (de jour comme de nuit) entraînera les mêmes sanctions que ci-dessus.

Lu et pris connaissance le .....

Le Président du Club,

Le stagiaire,



Comité Départemental  
Vendée

## AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

pour la participation d'un mineur aux formations et stages  
organisés par le Comité Départemental de Gymnastique de Vendée

Représentant légal de l'enfant :

Téléphone

\_\_\_\_\_

N° Sécurité Sociale :

\_\_\_\_\_

Domicilié à (ville):

N°

Voie :

\_\_\_\_\_

Nom, Prénom du stagiaire :

Né(e) le:

\_\_\_\_\_

Licencié(e) au Club de :

\_\_\_\_\_

N° de Licence: (Impératif pour prendre en compte l'inscription)

Déclare autoriser mon enfant à participer à :

1/ Formation départementale d'Animateur Fédéral

2/ Formation de Juge

2/ Stages Gym Masculine

4/ Stages Gym Rythmique

5/ Stages Gym Féminine

Rayer les mentions inutiles

En cas d'urgence, j'autorise le Responsable du Comité Départemental de Gymnastique de la Vendée à faire admettre mon enfant :

.....

AU CENTRE HOSPITALIER LE PLUS PROCHE

Prénom du stagiaire

J'autorise également le responsable du stage, à faire pratiquer sur le Mineur, les interventions chirurgicales d'urgence éventuelles,  
selon les prescriptions médicales

Renseignements sur les vaccinations de l'enfant:

Date vaccination :

DTPolio : \_/ \_/ \_\_\_\_\_

Dernier rappel : \_/ \_/ \_\_\_\_\_

B.C.G. : \_/ \_/ \_\_\_\_\_

Recommandations ou contre-indications concernant l'enfant : .....

En cas d'accident, prévenir :

\_\_\_\_\_ N° de téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° de téléphone \_\_\_\_\_

Fait à ,

le \_/ \_/ 2014.

Signature